



Séance ordinaire du 12 octobre 2022

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Pierre Tremblay, préfet, à laquelle il y avait quorum, à l'édifice de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires, mairesse et conseillère suivants :

MM. Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion
Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
Mmes Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain
Diane Tremblay, conseillère	Les Éboulements

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

---

La directrice générale procède à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 14 septembre 2022
  3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 28 septembre 2022
  4. Adoption des déboursés et des comptes à payer
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
5. Renouvellement de l'entente relative à l'Espace régional d'accélération et de croissance de la région de la Capitale-Nationale (2022-2023)
  6. FRCN : octroi d'une aide financière à un promoteur
  7. Fonds du parc industriel de Saint-Urbain : octroi d'une aide financière à un promoteur
- Divers**
8. Fonds éolien de soutien au développement local et régional : municipalité de Saint-Urbain (2022)
  9. Renouvellement de l'Entente de partenariat territorial en lien avec les MRC de la Capitale-Nationale et le CALQ (2023-2026)
  10. Rapport de représentation
  11. Affaires nouvelles
    - 11.1. Signature d'une entente avec la ville de Baie-Saint-Paul concernant l'utilisation d'un espace d'entreposage à la caserne
    - 11.2. Présentation d'une demande d'aide financière au FAQDD dans le cadre d'une démarche de concertation reliée au projet du Sentier de la Rive
    - 11.3. Demande de commandite : Opération Nez Rouge Charlevoix-Ouest
    - 11.4. Demande de commandite : Le Chœur polyphonique de Charlevoix
    - 11.5. Société immobilière du Massif de Charlevoix Inc. : demande de permis d'intervention
  12. Courrier
  13. Période de questions du public
  14. Levée de l'assemblée



**180-10-22 1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour, incluant l'ajout de sujets aux affaires nouvelles, est proposée par madame Claudette Simard et adoptée unanimement.

**181-10-22 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par madame Diane Tremblay et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2022 soit adopté.

**182-10-22 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de la séance du comité administratif du 28 septembre 2022 soit adopté.

**183-10-22 4- ADOPTION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

**QUE**, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

**Municipalité régionale de comté de Charlevoix**

Chèques # 36359 à 36399	230 518.46
Paiements par dépôts directs - chèques # 1608 à 1659	398 193.03
Paiements Accès D - chèques # 1180 à 1192	4 037.42
Paiements pré-autorisés JG-2496-2497-2498-2499-2500-2501-2504-2508	99 775.41
Salaires nets versés - rapport # 1135 à 1138	92 009.42
<b>Total</b>	<b>824 533.74</b>

**Fonds local d'investissement (FLI)**

Chèques # 311 et 312	20 000.00
----------------------	-----------

**MRC, FLI TOTAL 844 533.74**

**QUE** le conseil autorise le paiement de la facture suivante :

Fournisseur(s)	# Facture(s)	Montant(s)
<b>Municipalité régionale de comté de Charlevoix</b>		
MRC de Charlevoix-Est	CRF2203337	12 777.21 \$
		<b>12 777.21 \$</b>



## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je certifie sous mon serment d'office que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Karine Horvath  
Directrice générale

### **184-10-22 5- RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ESPACE RÉGIONAL D'ACCÉLÉRATION ET DE CROISSANCE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2022-2023**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a lancé, le 5 février 2018, un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;

**ATTENDU QUE** Québec International a soumis une proposition, soutenue par les MRC de la Capitale-Nationale, pour la continuité du Pôle régional d'innovation suite à l'appel à projets lancé par le gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** suite aux consultations ministérielles, le projet nouvellement appelé Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem, sera prolongé jusqu'au 31 mars 2023;

**ATTENDU QUE** Québec International a signé un avenant à la convention pour prolonger l'entente avec le ministère de l'Économie, et de l'Innovation pour cette initiative en vertu du volet Soutien au fonctionnement et à des projets structurants des organismes en entrepreneuriat du Programme d'aide à l'entrepreneuriat, pour l'Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem jusqu'au 30 juin 2022 et a signé une nouvelle entente de financement avec le ministère se terminant le 31 mars 2023, le tout conformément à la description apparaissant à l'annexe A du projet d'entente soumis à la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU QUE** Québec International devra se conformer aux différentes dispositions prévues à l'entente signée avec le ministère de l'Économie et de l'innovation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix s'engage à contribuer au projet tel que proposé par Québec International et à octroyer une contribution financière de 2 651 \$ pour la mise en œuvre de l'entente Espace régional et de croissance de la région de la Capitale-Nationale, une somme imputée au FRCN 2022-2023 administré par la MRC de Charlevoix.



**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, l'Entente établie avec Québec International et les MRC de la Capitale-Nationale.

**185-10-22 6- FRCN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

**ATTENDU** l'entente signée avec le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale le 14 août 2018 concernant la délégation du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN);

**ATTENDU** la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au FRCN;

**ATTENDU** l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à un projet d'entreprise étudié dans le cadre du FRCN;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à l'entreprise suivante dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du FRCN, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Démarrage d'une entreprise et développement de sa compétitivité	Finition Béton Charlevoix (projet Galv-éco) (Dossier no FRPI2209-702)	67 150 \$

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

**186-10-22 7- FONDS DU PARC INDUSTRIEL DE SAINT-URBAIN : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds permettant de supporter financièrement des entreprises qui implantent et développent un projet d'entreprise dans le parc industriel de Saint-Urbain appelé *Fonds du parc industriel de Saint-Urbain*;

**ATTENDU** la politique d'investissement adoptée par la MRC de Charlevoix relative à l'admissibilité des projets au Fonds du parc industriel de Saint-Urbain;



**ATTENDU** l'analyse réalisée par l'équipe du SDLE et les recommandations formulées au conseil de la MRC de Charlevoix quant à l'octroi d'une aide financière à un projet d'entreprise étudié dans le cadre du Fonds du parc industriel de Saint-Urbain par un comité mandaté à cette fin;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix accorde une aide financière non remboursable à l'entreprise suivante dont le projet a été reconnu admissible dans le cadre du Fonds du parc industriel de Saint-Urbain, et ce, selon les modalités établies suivantes :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Démarrage d'une entreprise et développement de sa compétitivité	Finition Béton Charlevoix (projet Galv-éco) (Dossier no FRPI2209-702)	8 332 \$

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente établi avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

**187-10-22 8- FONDS ÉOLIEN DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN (2022)**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 165-16 intitulé « Règlement relatif à la constitution et à la gestion de trois (3) fonds réservés à des fins de développement local et régional de la MRC de Charlevoix », adopté le 14 décembre 2016, comprend le Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

**ATTENDU QU'**en vertu dudit règlement, les municipalités locales sont admissibles au Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Urbain a présenté un projet à caractère économique en vue d'obtenir une aide financière du Fonds éolien de soutien au développement local et régional;

**ATTENDU QUE** le coût du projet se chiffre à près de 150 000 \$ et que l'aide financière admissible pour la municipalité de Saint-Urbain pour 2022 est estimée à 21 413 \$;

**ATTENDU QUE** le projet permet à la municipalité de Saint-Urbain de procéder à l'aménagement du bâtiment d'accueil du sentier des Mines (phase 2), à l'acquisition d'infrastructures et au prolongement du réseau de sentiers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Christyan Dufour et résolu unanimement



**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une aide financière estimée à 21 413 \$ pour l'année 2022 à la municipalité de Saint-Urbain, selon le montant établi aux prévisions budgétaires 2022 (le montant exact sera confirmé en décembre 2022 lors du versement des redevances de EDF EN Canada);

**QUE** cette dépense soit imputée au budget du TNO Lac-Pikauba (département « *Promotion et développement économique* », dans le volet « *Fonds de soutien au développement local et régional* »).

**QUE** Karine Horvath, directrice générale, soit autorisée à signer la lettre d'entente transmise à la municipalité de Saint-Urbain.

**188-10-22 9- RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LES MRC DE LA CAPITALE-NATIONALE ET LE CALQ**

**ATTENDU QUE** le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pour objet de soutenir dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres ainsi que le rayonnement;

**ATTENDU QUE** les actions du CALQ à l'égard des régions visent à soutenir et à renforcer la pratique et la diffusion artistique dans toutes les régions du Québec;

**ATTENDU QUE** l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire et qu'elle peut conclure, en ce sens, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs;

**ATTENDU QUE** les MRC sont des interlocutrices privilégiées auprès des organismes professionnels en création, en production et en diffusion dans les domaines des arts et des lettres sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** le CALQ et les MRC participantes ont la volonté de mettre en place des mesures visant à améliorer et à accentuer la concertation et les actions favorisant le développement des arts et des lettres sur le territoire des MRC de la Capitale-Nationale en renouvelant l'Entente de partenariat territorial (2023-2026);

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix reconnaît l'importance de soutenir et de renforcer la création artistique et sa diffusion sur son territoire;

**ATTENDU** le projet d'entente soumis par le CALQ le 29 septembre dernier et précisant les engagements des parties dans le cadre de la mise en œuvre de cette entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité



**QUE** la MRC de Charlevoix s'engage à contribuer au projet d'entente tel que proposé par le CALQ pour les volets 1, 2, 3-A et 3-B en réservant une somme totalisant 45 000 \$ pour les trois années de l'entente, imputée au fonds éolien de soutien au développement local et régional de la MRC de Charlevoix (redevances) et répartie de la façon suivante :

- 2023-2024 : 15 000 \$
- 2024-2025 : 15 000 \$
- 2025-2026 : 15 000 \$

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Pierre TREMBLAY**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, l'Entente établie avec le CALQ et les MRC participantes de la Capitale-Nationale.

## **10- RAPPORT DE REPRÉSENTATION**

**MATURIN** : madame Diane Tremblay a représenté la MRC lors du lancement de la plateforme Maturin, une activité de presse tenue au Camp le Manoir des Éboulements.

**CAMP LE MANOIR** : monsieur Patrick Lavoie a participé à la récente réunion du conseil d'administration de l'organisme ainsi qu'à l'activité de lancement du nouveau parcours plein-air.

**FONDATION DE L'HÔPITAL DE BAIE-SAINT-PAUL** : messieurs Patrick Lavoie et Pierre Tremblay ont participé à la Marche pour la Santé, une activité au profit de la Fondation.

**LA TERRIÈRE EN FÊTE** : madame Claudette Simard résume avec fierté le succès remporté par la promotrice et près de 40 bénévoles lors de l'activité La Terrière en fête, tenue récemment à Saint-Urbain dans le cadre des Journées de la Culture et réunissant de nouveaux arrivants.

**CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX** : madame Claudette Simard a participé à une réunion du conseil d'administration de l'organisme la semaine dernière.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE** : madame Claudette Simard ainsi que messieurs Jean-Guy Bouchard et d'autres conseillers et conseillères municipaux de la MRC ont assisté à la présentation en visioconférence de la conseillère en sécurité incendie du MSP qui a notamment porté sur les exigences de la Loi en lien avec l'élaboration et la mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

**SÛRETÉ DU QUÉBEC** : monsieur Michaël Pilote, à titre de président du CSP, a participé à une réunion avec les dirigeants de la SQ où il a été question du contrôle de la vitesse sur les routes numérotées et municipales.

**ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU PRÉFET, MONSIEUR PIERRE TREMBLAY :**

- 1- **COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC (CMQ)** : participation à une activité tenue à l'Ange-Gardien et réunissant 13 stagiaires-étudiants(es) en agriculture dans le cadre d'un chantier de l'entente sectorielle dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis (2023-2025).



- 2- **FQM** : monsieur Tremblay, ainsi que d'autres maires, conseillers et conseillères municipaux, ont assisté au dernier congrès de la FQM tenu à Montréal à la fin du mois de septembre.
- 3- **PAYS-ART** : participation à la visite organisée conjointement par les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, en compagnie des artistes et agriculteurs(trices) participant à l'édition 2022 de Pays-Art et dévoilement de l'œuvre « Coup de cœur du jury ».

## **11- AFFAIRES NOUVELLES**

### **189-10-22 11.1- SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL CONCERNANT L'UTILISATION D'UN ESPACE D'ENTREPOSAGE À LA CASERNE**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix et la ville de Baie-Saint-Paul conviennent mutuellement d'utiliser un espace pour l'entreposage des équipements et du matériel de sauvetage appartenant à la MRC pour faciliter les opérations de sauvetage d'urgence en milieu isolé, notamment sur le TNO Lac-Pikauba;

**ATTENDU** le projet de convention soumis par la ville de Baie-Saint-Paul pour approbation par le Conseil de la MRC, comme s'il était ici au long reproduit;

**ATTENDU** les engagements et responsabilités de chaque partie décrits dans le projet de convention;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix approuve l'entente telle que soumise, incluant l'engagement de verser un montant forfaitaire annuel de 5 000 \$ pour une période de 10 ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2032, une dépense imputée au budget du TNO Lac-Pikauba.

**QUE** la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer ladite convention pour et au nom de la MRC de Charlevoix.

### **190-10-22 11.2- PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FAQDD DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION RELIÉE AU PROJET DE SENTIER DE LA RIVE**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix souhaite présenter une demande d'aide financière au volet 1 du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) permettant de soutenir le développement de projets pour un tourisme responsable et durable;

**ATTENDU QUE** le projet de Sentier de la Rive pourrait bénéficier d'une action concertée dans le cadre de ce programme visant à consulter et impliquer l'ensemble des parties prenantes associées à la réalisation d'un tel projet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement





**QUE** la MRC de Charlevoix autorise la présentation d'une demande d'aide financière au volet 1 du programme Destination durable et action concertée du FAQDD.

**QUE** la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer ladite demande d'aide financière pour et au nom de la MRC de Charlevoix.

**191-10-22 11.3- DEMANDE DE COMMANDITE : OPÉRATION NEZ ROUGE CHARLEVOIX-OUEST**

---

Il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 200 \$ à Opération Nez rouge Charlevoix-Ouest pour la coordination de la 39<sup>e</sup> édition de la campagne de l'Opération Nez rouge, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

**192-10-22 11.4- DEMANDE DE COMMANDITE : LE CHŒUR POLYPHONIQUE**

---

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie une commandite de 250 \$ à Le Chœur polyphonique de Charlevoix pour la coordination du concert du 11 décembre 2022, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC.

**193-10-22 11.5- SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU MASSIF DE CHARLEVOIX INC. : DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION**

---

**ATTENDU** la demande de permis d'intervention (travaux d'aménagement faunique, récréatif ou agricole) présentée par la Société immobilière du Massif de Charlevoix Inc. à la MRC de Charlevoix pour le projet *Maisons en Rangée*;

**ATTENDU QUE** les travaux consistent à réaliser la coupe de bois sur de petites superficies dans le secteur Grande-Pointe et que la superficie totale estimée est de 1,46 hectare;

**ATTENDU QUE** le promoteur a préalablement transmis à la MRC l'estimation des volumes de bois à récolter, nécessaire à l'émission d'un permis d'intervention;

**ATTENDU QUE** ce projet se situe sur le territoire visé par la convention de gestion territoriale (CGT) signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

**ATTENDU** la consultation en cours auprès du comité multiressource qui doit se prononcer sur l'émission d'un permis d'intervention à la Société immobilière du Massif de Charlevoix Inc., selon des modalités et conditions particulières qui feront l'objet d'une entente avec le promoteur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement



**QUE**, conditionnellement à l'appui favorable du comité multiressource, la MRC de Charlevoix autorise monsieur **Jérôme FOURNIER** à émettre un permis d'intervention en faveur de la Société immobilière du Massif de Charlevoix Inc. pour permettre le déboisement prévu dans le cadre du projet Maisons en Rangée, et ce, conformément à la demande présentée à la MRC.

## 12- COURRIER

### ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec nous informe de la fermeture de pont en forêt publique H021-057.

Le Tribunal administratif du Québec nous transmet une copie d'une requête déposée au Tribunal, dossier numéro SAI-Q-263665-2209.

Le Ministère des Transports du Québec nous informe que, dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté, le Ministère des Transports versera à la MRC de Charlevoix un montant de 12 349,00 \$, ainsi qu'une allocation supplémentaire d'un montant de 1 622,00 \$ pour le surcoût généré par les déplacements hors territoire et d'un montant à titre de versement final pour la contribution de base en 2021 de 10 727,00 \$.

Le Ministère de la Sécurité publique du Québec nous informe de la venue du nouveau conseiller en sécurité civile, monsieur David Genest, qui dessert le territoire de la MRC de Charlevoix depuis le mardi 6 septembre 2022.

## 13- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

## 194-10-22 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et adoptée unanimement. Il est 16 h 35.

Karine Horvath  
Directrice générale

Pierre Tremblay  
Préfet